



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CN.4/456/Add.2
19 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Quarante-sixième session
Genève, 2 mai-22 juillet 1994

NOMINATIONS À DES SIÈGES DEVENUS VACANTS

Note du Secrétariat

Additif

I. LISTE DE CANDIDATS

La candidature suivante supplémentaire a été présentée à un des sièges devenus vacants à la suite de l'élection, le 10 novembre 1993, de M. Abdul G. Koroma et de M. Jiuyong Shi comme juges à la Cour internationale de Justice :

M. Frank X. J. C. NJENGA (Kenya)

II. CURRICULUM VITAE DU CANDIDAT

Frank X. J. C. NJENGA
(Kenya)

Je suis Kényen. Né le 6 janvier 1940 à Nairobi, je suis marié et père de cinq enfants.

Études

J'ai fait mes études primaires et secondaires au Kenya. De 1951 à 1961, j'ai suivi le programme d'études universitaires préparatoires à l'Université Makerere en vue de l'obtention du certificat moyen. J'ai ensuite étudié à l'Université de Dar es-Salaam, de 1961 à 1963, et y ai obtenu une licence en droit avec mention. En 1964 et 1965, j'ai suivi les études de troisième cycle et obtenu une maîtrise en droit à l'Université Columbia. En 1967-1968, j'ai suivi un programme d'études universitaires supérieures et obtenu une maîtrise en droit à l'Université de New York. En 1965, j'avais suivi le programme et obtenu le diplôme de l'Académie de droit international de La Haye.

Fonctions exercées

En 1963-1964, j'ai exécuté des tâches liées à l'administration courante de la Haute Cour du Kenya, en qualité de greffier adjoint et sous la supervision du greffier. De 1965 à 1967, j'ai été maître de conférences à la faculté de droit de l'Université de Dar es-Salaam, où j'ai enseigné différentes matières, dont la responsabilité civile, le droit de la preuve, le droit de la propriété, le droit coutumier africain et le droit international. J'ai également supervisé les travaux de mes étudiants sur le droit coutumier africain au Kenya et en Ouganda. En 1968 et 1969, j'ai été chargé de cours à la faculté de droit de l'Université de Nairobi. J'y ai enseigné notamment la responsabilité civile, le droit de la propriété et le droit international.

De 1969 à 1980, j'ai été conseiller juridique du Ministère kényen des affaires étrangères. En cette qualité, j'ai participé à des négociations bilatérales et multilatérales, à l'élaboration d'instruments juridiques et au règlement de questions juridiques ayant trait aux privilèges et immunités diplomatiques, et j'ai représenté le Gouvernement kényen à des conférences, réunions et séminaires internationaux. Pendant quatre ans, j'ai été affecté à la Mission permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, où je me suis occupé des questions juridiques ayant trait à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et aux institutions spécialisées. J'ai représenté le Kenya à la Sixième Commission de l'Assemblée générale de 1969 à 1975. En 1975, j'ai été élu président de la Sixième Commission à la trentième session de l'Assemblée générale.

J'ai dirigé la délégation kényenne auprès de différentes instances internationales, dont le Committee on Friendly Relations de 1969 à 1970, le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans de 1969 à 1972 et la Conférence sur le droit de la mer, de 1973 à 1980, où j'ai présidé le Groupe de négociation I. J'ai également été le chef de la délégation kényenne au Comité consultatif juridique afro-asiatique lors des sessions de Karachi (1969), Colombo (1970), Lagos (1971) et Séoul (1979). De 1970 à 1975, j'ai également représenté le Kenya à la Conférence des Nations Unies pour le droit commercial international. J'ai été élu membre de la Commission du droit international en 1976 et y ai siégé jusqu'en 1991, lorsque j'ai décidé de ne pas solliciter ma réélection. Je suis inscrit au barreau du Kenya et membre de la Kenya Law Society depuis 1979.

Fonctions exercées dans des organisations internationales

De 1980 à 1987, j'ai exercé les fonctions de directeur du Département politique de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sous la supervision d'ensemble du Secrétaire général adjoint (Affaires politiques). J'étais chargé de la gestion et de l'élaboration des politiques du Département. Je devais conseiller les organes politiques de l'OUA; en outre, j'avais la responsabilité de préparer les travaux consacrés aux questions politiques du Conseil des ministres et de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement, ce qui m'a amené à participer à toutes les réunions de ces organes de l'OUA. J'étais également chargé de suivre les travaux des différentes commissions politiques de l'OUA (Défense, Sahara occidental, Tchad, Somalie/Éthiopie, etc.).

En 1980, j'ai été détaché au cabinet du Président Siana Stevens de la Sierra Leone, qui était à cette époque Président de l'OUA, en qualité de conseiller spécial. J'ai participé également à plusieurs missions d'enquête, comme chef de la délégation des observateurs de l'OUA aux élections qui ont conduit le Zimbabwe à l'indépendance en 1980, comme membre de la délégation de l'OUA en Angola suite à l'invasion de ce pays par l'Afrique du Sud en 1981, comme membre de la délégation de l'OUA envoyée en 1982 en Espagne et dans les îles Canaries pour examiner la question de l'indépendance des Canaries, comme membre de la délégation de l'OUA aux pourparlers préliminaires à l'indépendance entre l'Afrique du Sud et la SWAPO à Genève en 1981, et comme membre de la délégation de l'OUA chargée de régler en 1985 le différend entre le Burkina Faso et le Mali. En 1985, j'ai accompagné le Président Diouf, qui était alors Président de l'OUA, lorsqu'il s'est rendu dans les États de l'Afrique australe pour discuter la stratégie de libération de l'Afrique du Sud. J'ai ainsi pu me familiariser de près avec tout ce qui concerne l'Afrique. En tant que Directeur du Département politique, j'étais chargé pendant cette période de superviser l'action en faveur des réfugiés et de coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de l'OUA concernant les réfugiés. Je coordonnais également les travaux de la Commission des 15 de l'OUA concernant les réfugiés ainsi que le Comité de coordination des réfugiés, ce qui m'a amené à diriger la délégation de l'OUA à toutes les séances de ces deux organes, sous la supervision du Secrétaire général adjoint.

En 1987, j'ai été nommé à Genève en qualité de Secrétaire exécutif adjoint. J'étais responsable des affaires politiques et de l'information du Bureau de Genève, et de la liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève, le Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat de l'ONU et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en ce qui concerne la mise en oeuvre des résolutions du Conseil des ministres de l'OUA et des décisions de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement. Pendant cette période, j'ai suivi de près les travaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et j'ai participé aux réunions de son comité exécutif.

En 1988, j'ai été élu secrétaire général du Comité consultatif juridique afro-asiatique. En 1991, j'ai été reconduit à l'unanimité dans ces fonctions. J'étais chargé d'établir le programme de travail et d'orienter la politique générale du Comité, y compris son programme approfondi ayant trait aux droits des réfugiés. Je devais assurer la liaison entre le Comité et d'autres organisations internationales, dont le HCR, avec lequel le Comité a noué des liens de collaboration étroite et organisé plusieurs rencontres conjointes sur les réfugiés, dont l'Atelier sur les réfugiés internationaux et le droit humanitaire organisé à New Delhi du 24 au 26 octobre 1991.

J'ai publié un certain nombre d'articles, notamment sur le droit de la mer.
